



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

délais de paiement

Question écrite n° 72257

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les délais de paiement des PME. Le dernier baromètre du cabinet Arc révèle que 30 % des entreprises ont constaté une nouvelle détérioration des délais de paiement de leurs clients. Le délai de retard moyen s'est stabilisé à 10 jours pour les PME (10,4 en 2013) et à 8,2 jours pour les grands comptes (pour 7,3 en 2013), mais le nombre de retards a augmenté, en particulier pour les PME. Ainsi, 63 % des entreprises interrogées enregistrent des retards de 1 à 10 jours en 2014, contre 59 % en 2013. Ces délais de paiement coûtent environ 15 milliards d'euros aux PME. Si des médiations interentreprises ont été envisagées, toutes les solutions trouvées (pénalités de retards, sanctions) ne semblent pas rassurer ces PME. Le 18 décembre 2014, le lancement d'une concertation pour définir une stratégie nationale des moyens de paiement a été lancée par les ministres des finances et de l'économie. Cette stratégie vise à fluidifier les moyens de paiement et porte davantage sur la dématérialisation des opérations de paiement. Il aimerait savoir si les assises du paiement prévues en 2015 vont inclure un volet spécifique pour les PME fragilisées par ces délais de paiement. La dématérialisation des moyens de paiement pourrait être également facteur d'une plus forte internationalisation de nos PME.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72257

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 17